Peter Tschudi, président du comité d'initiative

Koller et Gächter, nos deux juristes – une aubaine pour l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille»

«Sous l'empire des lois écrites, pauvres et riches ont mêmes droits.» (Euripide)

Au début de l'année 2009, j'étais à la recherche d'un bon juriste en droit constitutionnel. C'était à l'époque pour le texte de notre initiative. On m'a alors conseillé de m'adresser à Heinrich Koller (Docteur en droit et licencié en sciences économiques), Professeur en droit public à la faculté de droit de l'Université de Bâle et ancien Directeur de l'Office fédéral de la justice. C'est sous sa direction qu'a eu lieu la révision de la Constitution fédérale et c'était donc un connaisseur hors pair du droit d'initiative. Lors de la première prise de contact téléphonique, j'avais l'estomac noué … Pourtant, le courant est passé tout de suite! C'était une aubaine absolue pour nous, médecins de famille, car Heinrich Koller est non seulement capable de formuler des textes avec brio, mais il possède également un excellent réseau de connexions au niveau politique et juridique. Et par-dessus tout: la médecine de famille lui tenait particulièrement à cœur. Par moments, il défendait nos revendications et nos exigences mieux et de façon plus véhémente que nous-mêmes, médecins de famille.

Lorsqu'il a fallu transformer les exigences de fond en un texte constitutionnel, Heinrich Koller a du tac au tac décroché son téléphone et a embarqué dans le projet notre deuxième juriste, le Professeur Thomas Gächter (Docteur en droit), titulaire de la chaire de droit public, administratif et des assurances sociales de l'Université de Zurich. Lui aussi a été une aubaine pour nous et grâce à son immense expertise et à ses conclusions logiques très rapides, il nous a apporté un grand soutien non seulement en coulisses mais également lors des réunions elles-mêmes.

Avec cet appui juridique, nous nous sommes lancés dans le projet de l'initiative. Et durant tout le processus, les deux juristes nous ont conféré la sécurité absolument nécessaire, de la première formulation jusqu'au retrait de l'initiative et à l'évaluation critique du contre-projet direct. Il était extrêmement important et rassurant pour nous de pouvoir être sûrs de ne pas être entraînés sur un terrain juridique glissant durant tout le processus de l'initiative. Pour cela, je vous adresse mon premier grand merci!

De surcroit, tous deux, et en particulier Heinrich Koller, ont travaillé pour notre cause durant des centaines d'heures (à toutes les heures du jour et de la nuit, et comme un médecin de famille, le week-end et pendant les vacances également …) et nous ont accompagnés à des dizaines de réunion. Je souhaite aussi les remercier très sincèrement pour ce soutien extraordinaire.

De ma légère appréhension initiale est née une grande collaboration amicale. Pour tout cela, j'aimerais, cher Heini, cher Thomas, vous remercier du fond du cœur au nom du comité d'initiative, de l'association professionnelle Médecins de famille Suisse et de tous les médecins de famille et pédiatres praticiens. Vous avez largement contribué à notre victoire.

Heinrich Koller

Thomas Gächter

Correspondance:
Prof. Peter Tschudi
Institut für Hausarztmedizin Basel, USB
Petersgraben 4
4031 Basel
peter.tschudi[at]unibas.ch